



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

Paris, le 21 octobre 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**« Mangez local » : pour faciliter la mise en place de l'approvisionnement local dans la restauration collective, Stéphane Le Foll annonce la parution d'une brochure sur les soutiens publics mobilisables et d'un guide pour faciliter la mise en place de plateformes collectives**

Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du gouvernement, a rencontré ce jour Brigitte Allain, députée de Dordogne, venue lui remettre son rapport d'information sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires.

Le Ministre a remercié Brigitte Allain pour son rapport qui prône une mobilisation de tous les acteurs des territoires. Il a rappelé que l'ancrage territorial de l'alimentation était une des 4 priorités que la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014 a fixé à la politique publique de l'alimentation. Cet ancrage territorial doit permettre de renforcer le lien social entre agriculteurs, transformateurs et consommateurs, et il représente aussi un enjeu socio-économique fort en consolidant un débouché pour la production agricole et agroalimentaire sur tout le territoire.

Stéphane Le Foll a réaffirmé sa mobilisation sur le sujet et rappelé les actions engagées : en décembre 2014, le Ministère de l'agriculture publiait et diffusait auprès de tous les maires, présidents de conseil départemental et conseil régional, et de tous ses homologues du gouvernement, un guide juridique sur les possibilités offertes par le code des marchés publics pour favoriser l'approvisionnement en produits locaux dans la commande publique. En juillet 2015, le gouvernement annonçait un travail d'ampleur sur l'ensemble des marchés relevant de la restauration collective de l'Etat pour mettre en œuvre ces recommandations, en utilisant des clauses type en cours de rédaction par le MAAF et le Service des Achats de l'Etat.

Le Ministre a annoncé la parution aujourd'hui même de deux nouveaux outils pour aider les acteurs dans leur démarche : une brochure sur les soutiens financiers publics mobilisables pour développer un projet d'approvisionnement local, et un guide sur la constitution de plateformes collectives au service

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)


**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) - [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

de l'approvisionnement local, issu d'un travail de concertation mené depuis fin 2013 avec les acteurs concernés.

Stéphane Le Foll a insisté sur la mobilisation des filières agricoles et agroalimentaires : les préfets réunissent, à sa demande, les acteurs sur le terrain au travers des CRALIM (comité régionaux de l'alimentation). Avancer passe aussi par une meilleure formation des producteurs à ces problématiques, de l'appui technique, etc. Le Ministre a ainsi rappelé que le Gouvernement propose une pause, pour 2016, dans la baisse des ressources fiscales affectées aux chambres d'agriculture décidée l'année dernière, afin qu'elles puissent, notamment, renforcer leur action en faveur du développement des filières locales.

Enfin, Stéphane Le Foll a rappelé que dans le cadre de l'appel à projet 2015 du programme national de l'alimentation, lancé début septembre 2015, l'accent sera particulièrement mis au moment de la sélection sur la thématique de l'ancrage territorial de la production, et notamment sur les projets alimentaires territoriaux créés par la loi d'avenir pour l'agriculture d'octobre 2014 et l'approvisionnement local en restauration collective.

*Pour en savoir plus :*

*Lien vers la brochure outils financiers*

<http://agriculture.gouv.fr/plateformes-collectives-pour-developper-lapprovisionnement-local-en-restauration-collective>

*Lien vers le guide plateformes*

<http://agriculture.gouv.fr/soutiens-financiers-mobilisables-pour-lapprovisionnement-de-la-restauration-collective>

*Lien vers l'AAP PNA 2015*

<http://agriculture.gouv.fr/lancement-de-lappel-projets-2015-du-programme-national-pour-lalimentation-pna>

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)


**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) - [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture